

# Le service civique dans le sport

Un outil de développement de la pratique sportive

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Côte-d'Or



## L'Association

#Association



- Demande l'agrément d'engagement de service civique auprès de la DDCS
- Nomme un tuteur qui prépare et accompagne le volontaire dans sa mission et son projet personnel
- Met en place ou confie une formation civique et citoyenne (3 modules) et reçoit 100€/jeune à ce titre
- Reçoit 100€/jeune et par mois pour les frais d'accompagnement du jeune
- Adresse un compte rendu annuel d'activités au titre du service civique

  
467,34€ d'indemnité  
Directement versés  
par l'Etat au volontaire

**Le volontaire perçoit  
573,65€/mois**

**ou 680,03€ si éligible à la bourse\***



  
106,31€  
Versés par  
l'association

  
(\* ) 106,38€ de bourse  
Dans certains cas :  
*Etre bénéficiaire du RSA, vivre avec  
ses parents au RSA ou avoir une  
bourse de l'enseignement supérieur  
au titre du 5e ou 6e échelon*

- Un engagement volontaire de 6 à 10 mois
- 24h au minimum par semaine
- L'accomplissement d'une mission d'intérêt général notamment auprès d'une association
- Accessible aux 16/25 ans sans niveau de diplôme

## Le Volontaire

#Volontaire



- N'est ni salarié, ni bénévole
- A une relation de collaboration avec l'association
- Peut cumuler une autre activité sous réserve d'être en mesure d'assumer ses différents emplois du temps
- Ne peut recevoir le versement des allocations chômage pendant la durée de sa mission
- Bénéficie d'une formation PSC1 (premiers secours)
- A droit au régime complet de protection sociale
- Verra sa période de service validée au titre de la retraite
- Est éligible, le cas échéant, à l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

## La mission du volontaire doit



- Être un moyen d'expérimenter/développer de nouveaux projets
- Être complémentaire à celles liées au fonctionnement associatif
- Être en lien direct avec le public
- Respecter la triple fonction d'Accompagnateur, d'Ambassadeur et de Médiateur

### Exemples de missions dans les associations sportives

- Faire découvrir une pratique sportive à des publics éloignés
- Sensibiliser à la citoyenneté et aux valeurs de la République à l'occasion d'un évènement sportif
- Sensibiliser au fair-play et au respect des autres
- Aider les personnes âgées à sortir de l'isolement en favorisant des rencontres et des échanges autour du sport
- Contribuer au maintien en bonne santé par la sensibilisation à la pratique d'une activité physique ou sportive, etc.



- Pas de fonction d'encadrement des activités sportives
- Pas de représentation en tant que compétiteur du club, dirigeant, etc.
- Pas de fonction d'encadrement de salariés
- Pas de fonctions administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de la structure



web

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

**Contacts - DDCS de la Côte d'Or**

**Pôle Sport** : [emmanuelle.oudot@cote-dor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.oudot@cote-dor.gouv.fr) - 03.80.68.31.08

**Référent Service Civique** : [laurent.dailliez@cote-dor.gouv.fr](mailto:laurent.dailliez@cote-dor.gouv.fr) - 03.80.68.30.23

**Décembre 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHÉSION SOCIALE